

# Office National des Forêts

## Une action dynamique en faveur du bois énergie

*Gestionnaire pour le compte des communes et de l'Etat de près d'un tiers de la surface forestière française, ce qui représente environ 5 millions d'hectares de forêt, l'ONF s'engage pour répondre durablement au développement de la filière bois-énergie.*

Face au réchauffement climatique, le développement des énergies renouvelables, dans la mesure où il permet d'éviter les émissions de gaz à effet de serre provenant des énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon), constitue



Séchage du combustible plaquette sous bâche évapo-transpirante - Photo TOPTEX.

un axe important de la politique nationale et européenne de lutte contre les changements climatiques.

Issu de forêts gérées durablement, le bois utilisé comme source d'énergie est neutre vis-à-vis de l'effet de serre. En effet, les émissions de carbone qu'il engendre sont compensées par les absorptions réalisées en forêt dans le cycle de croissance de l'arbre. Avec du matériel adapté et performant, le bois énergie émet 12 fois moins de gaz à effet de serre que le charbon, 8 fois moins que le fuel domestique, 7 fois moins que le gaz naturel et 2 fois moins que l'électricité.

De par la quasi neutralité des fumées, il participe également à l'amélioration de la qualité de l'air. Le bois présente en outre l'avantage d'être une ressource abondante, renouvelable sans apports extérieurs, bien répartie sur le territoire national et mobilisable sans nécessiter la mise en place d'infrastructure lourde. Autant d'atouts pour tendre vers l'indépendance énergétique française. Cette énergie locale constitue aussi un moyen de créer des emplois en zone rurale.



Fabrication de plaquette forestière par déchiquetage en forêt - Photo ONF DARPIN.

Sur ces bases, l'Office National des Forêts, dans une action de partenariat avec la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR) entend jouer un rôle majeur dans la structuration de la filière bois-énergie, et plus précisément dans l'approvisionnement des chaufferies bois. Les collectivités locales et territoriales s'engageant dans de tels projets peuvent compter sur l'ONF et la forêt publique en tant que fournisseur de plaquettes forestières. ■



**contact**

### Office National des Forêts

Laurent Valiergue  
2, avenue de Saint Mandé  
75570 PARIS cedex 12  
Tél. : 01 40 19 78 19  
Fax : 01 40 19 79 21  
laurent.valiergue@onf.fr  
www.onf.fr